RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR :

1- Vote du taux des taxes 2020
2- Approbation du compte de gestion 2019
3- Vote du Compte Administratif 2019
4- Affectation des résultats 2019
5- Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
6- Convention commune de Bussac sur Charente/Comité des Œuvres Sociales
7- Questions diverses

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle municipale le 23 juin 2020 à 20h30, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, Maire.

Présents : MM. Laurence BESSON, Alain DESTREGUIL, Françoise DURAND, Marie-Aline FETIS, Didier FENEANT, Christophe GAUDIN, Jean-Luc MARCHAIS, Anicée MESPLEDE, Véronique MONGET, Régis PLANET, Gaëlle POMME-CASSIEROU, formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir :
Mme Josiane BRIAND pouvoir à Mme Laurence BESSON
M. Yann POUVREAU pouvoir à Mr Alain DESTREGUIL
M. Laurent RAVET pouvoir à Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU
M. Thierry THIBAUDEAU pouvoir à Mr Didier FENEANT

Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU a été nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents ou représentés

1- Vote du taux des taxes 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au Budget primitif 2020 et de l'évolution des bases, il propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe Foncière sur les propriétés Bâties et de la taxe Foncière sur les propriétés non Bâties.
Le Conseil municipal,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les recettes et dépenses prévues au Budget primitif 2020,
Vu l'article 16 de la loi des finances reconduisant pour 2020 le taux de la taxe d'Habitation appliqué en 2019 soit 11,77 %,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de fixer les taux d'imposition de 2020 de la commune comme suit :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit attendu pour 2020
Foncier Bâti	1039000	23,33%	242399
Foncier non Bâti	28700	41,60%	11939
		Total	254338

2- Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3- Vote du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, approuve le compte administratif 2019 de la commune comme suit :

Investissement

Dépenses :	Prévu : **604 242,92**	Réalisé : **467 452,45**	Reste à réaliser : **95 391,65**
Recettes	Prévu : **604 242,92**	Réalisé : **489 100,31**	Reste à réaliser : **37 709,93**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : **707 721,32**	Réalisé : **588 731,77**	Reste à réaliser : **0,00**
Recettes	Prévu : **707 721,32**	Réalisé : **800 728,64**	Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**21 647,86**
Fonctionnement :	**211 996,87**
Résultat global :	**233 644,73**

4- Affectation des Résultats 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de cette même séance.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**173 137,35**
- un excédent reporté de :	**38 859,52**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**211 996,87**
- un excédent d'investissement de :	**21 647,86**
- un déficit des restes à réaliser de :	**57 681,72**
Soit un besoin de financement :	**36 033,86**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	**211 996,87**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**206 033,86**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**5 963,01**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	**21 647,86**

5- Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. La durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat du Conseil municipal, il propose au Conseil municipal de désigner 24 administrés dont 12 seront retenus pour siéger dans la dite commission.

- Mme Françoise PLANET 148 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Serge LABBÉ 7 Chemin de la Grave 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Nicole CHABOT 30 Chemin des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Laëtitia BRUNETEAU 150 Route de Beauchail 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. René PAILLETTE 186 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Michel DELAGE 6 Allée des Chaumes 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Catherine DELSAUX 115 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Patrick FERRER 31 Chemin des Guilloteaux 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Jackie POUPONNOT 24 Chemin de Grand Village 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Bruno SOULET 179 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Michèle PENTECOUTEAU (Domiciliée hors commune) Les Fragnes 17460 LA JARD
- Mme Christine CAVAILLES 147 Route des Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE

- M. Bernard COUTEAU 57 Route de Beauchail 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Evelyne COUPRIE 8 Passage du Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Guillaume FOUCHIER 15 Chemin des Judets 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Solange THOMAS (Domiciliée hors commune) 2 Chez Boizeau 17100 LE DOUHET
- Mme Marie-Claude ALLINAND 120 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- M. Olivier DOUHAUD 40 A Chemin des Pins 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Émilie MORINAUD 19 Chemin des Judets 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Anne NAVARRO 20 Chemin du Vieux Bourg 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Delphine GROLAUD 9 Chemin de la Favaudière 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Corinne BIBARD 147 B route des Jarry 17100 BUSSAC S/ CHARENTE
- Mme Michelle GESLOT 136 Route du Val de Charente 17100 BUSSAC S/ CHAENTE
- Mme Josette CAZAUNAU 29 Route de Beauchail 17100 BUSSAC S/ CHARENTE

6- Convention Communale de Bussac sur Charente/Comité des Œuvres Sociales

Le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention à intervenir entre la Commune et le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saintes, de l'O.P.H, de la Communauté d'Agglomération de Saintes, des communes de Bussac, Chermignac, Ecurat, Pessines, St Georges des Coteaux et St Vaize.
Il précise que l'objectif est d'avoir un relais pour compléter et accompagner la politique de ressources humaines de la collectivité. Ce relais proposera des actions et des prestations sociales aux agents.
Constatant l'intérêt de ces actions pour le personnel de la commune et après en voir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la dite convention.

Le Maire,

Jean-Luc MARCHAIS

